

**Direction Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 19 mai 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE DIX NEUF MAI DEUX MILLE HUIT, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **13 mai 2008**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Marie-France MONERY - Mme Geneviève FIORASO -
Mme Monique VUAILLAT - M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI -
M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON - M. Olivier NOBLECOURT -
M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON -
M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT - Mme Béatrice DOUTRIAUX -
M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR - M. Pascal GARCIA -
Mme Christine CRIFO - M. Farid DERBAL - M. Jean-Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG
- Mme Linda EL HADDAD - M. Stéphane GEMMANI - Mme Michèle JOSSERAND -
M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE
- Mme Eléonore PERRIER - Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND -
M. Jacques THiar - M. Henri BAILE - Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON -
Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Fabien de SANS NICOLAS -
M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Gwendoline DELBOS-
CORFIELD - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Florence HANFF donne pouvoir à M. Paul BRON de 17H10 à 19H00
M. Stéphane SIEBERT donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H10 à 19H50
M. Céline DESLATTES donne pouvoir à Mme Hélène VINCENT de 17H10 à 17H45
Mme Gisèle TAVEL donne pouvoir à Mme Marie-France MONERY de 17H10 à 21H30
M. Olivier ROUX donne pouvoir à M. Fabien de SANS NICOLAS de 17H10 à 21H30
M. Hervé STORNY donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H10 à 21H30
M. Alain PILAUD donne pouvoir à M. Olivier NOBLECOURT de 17H10 à 19H50
Mme Pascale MODELSKI donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 17H10 à 21H30
M. Georges LACHCAR donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 17H10 à 17H40
M. Eric GRASSET donne pouvoir à Mme Monique VUAILLAT de 17H10 à 17H40.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Mise au vote de l'inscription de la délibération suivante à l'ordre du jour du conseil municipal : " Projet de restructuration urbaine et économique sur le tènement "ex ALLIBERT" et préemption par l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise pour le compte de la Ville de Grenoble."

Intervention(s): M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Inscription à l'ordre du jour : adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" – abstention : 6 " Ecologie & Solidarité – groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" – Pour : le reste.

Cette délibération porte le n°25 – A024

POINT D'INFORMATION : projet NANO 2012 – Crolles 3 – Grenoble.

Intervention(s): Mme FIORASO, Mme BOILEAU, M. VOIR, M. CHAMUSSY, M. BERTRAND, M. MOTTE, M. le Maire

DELIBERATION N° 1 - (E 001) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Société anonyme d'économie mixte locale Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) - Avenant n° 5 à la convention de concession de chauffage urbain passée entre la ville de Grenoble et la CCIAG le 7 mars 1983 et avenant n° 3 au cahier des charges, annexé à la convention.

Délibération : RETIREE EN SEANCE

DELIBERATION N° 2 - (E 035) - FINANCES - Gestion de la ressource du sous-sol : redevance d'occupation du domaine public communal.

Intervention(s): M. SAFAR, M. KUNTZ.

Le Conseil municipal décide :

- de fixer à compter du 1er janvier 2000 le montant de la redevance d'occupation de l'espace public du sous-sol des dépendances du domaine public communal à 14,50 francs soit 2,21 € le mètre carré ;

- de dire que le montant de ladite redevance est justifié dans les annexes 1 et 2 à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 groupe des éluEs " Ecologie et Solidarité Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 3 - (E 032) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML Grenoble 2000 - Modification des statuts de la société

Intervention(s): M. SAFAR.

Un amendement est présenté par M. SAFAR, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la modification des statuts de la SAEML Grenoble 2000 ci-annexée ;

- d'autoriser son représentant à approuver cette modification lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SAEML Grenoble 2000 à venir.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Opposition municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 4 - (E 033) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML SAGES
- Modification des statuts de la société
Intervention(s): Mme DELBOS-CORFIELD, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. SAFAR, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la modification des statuts de la SAEML SAGES ci-annexée ;
- d'autoriser son représentant à approuver cette modification lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SAEML SAGES à venir.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Opposition municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 5 - (E 034) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAIEM
Grenoble Habitat - Modification des statuts de la société

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la modification des statuts de SAIEM Grenoble Habitat ci-annexée ;
- d'autoriser son représentant à approuver cette modification lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SAIEM Grenoble Habitat.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Opposition municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 6 - (E 036) - FINANCES - Décision modificative n° 1 - Budget annexe Self
Clemenceau

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe Self Clemenceau qui s'équilibre à :
 - en fonctionnement à 0 €
 - en investissement à 0 €

Délibération : Adoptée

Contre: 9 " Opposition municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 7 - (E 045) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. KUNTZ, M. SAFAR.

Un amendement est présenté par M. SAFAR, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 8 - (E 043) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer
Intervention(s): M. KUNTZ.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus,
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés : 08A176, 08A177, 08A174, 08A175, 08A280, 08A281, 08A020, 08A021.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9 - (E 044) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - avenants.
Intervention(s): M. CHAMUSSY.

Le Conseil municipal décide :

- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés : 07A180, 07A118, 07A216
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer ces avenants.

Délibération : Adoptée

Vote séparé :

**I - MISE EN SECURITE DE LA PISTE D'ATHLETISME DU STADE BACHELARD
AVENANT N°1 AU MARCHE N° 07A180**

Abstention : 9 " Opposition Municipale- (Majorité Présidentielle - Société Civile) - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10 - (E 030) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Attribution d'une indemnité de conseil à Monsieur Jean-Louis LAROCHE, Trésorier Principal de la ville de Grenoble.

Le Conseil municipal décide :

- d'octroyer une indemnité annuelle de conseil à Monsieur Jean-Louis LAROCHE, Trésorier Principal de la ville de Grenoble, au taux de 100 % du traitement brut annuel afférent à l'indice majoré correspondant à l'indice brut 100, à compter du 1er juin 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 11 - (E 031) - ADMINISTRATION GENERALE - Dégrèvement de frais de mise en fourrière.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser les remboursements ci-dessous conformément au détail des demandes de dégrèvement figurant sur le tableau ci-joint :
- 9 dégrèvements totaux : soit la somme de huit cent vingt trois euros et cinquante cents,

- 6 dégrèvements partiels : soit la somme de deux cent soixante quatorze euros et vingt cents.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12 - (E 041) - ANIMATION - CABARET FRAPPE : Politique tarifaire, saison 2008.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. PILAUD

Un amendement est présenté par M. CHAMUSSY, celui-ci est repoussé - Pour : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) - Contre : le reste.

Le Conseil municipal décide :

- de fixer à 15 € en tarif plein et 12 € en tarif réduit le prix des concerts en pré-vente et en caisse du soir ;**
- de fixer à 11 € la place de concert pour trois places achetées sur trois concerts différents en pré-vente ;**
- d'autoriser la vente des billets du Cabaret Frappé par le réseau billetterie Fnac et le réseau Trans Tourisme Isère ;**
- d'autoriser une majoration de 1,60 € par la Fnac et de 1 € par Trans Tourisme Isère pour chaque billet acheté en pré-vente auprès de ces organismes ;**
- de dire que pourront accéder aux tarifs réduits, sous condition de présentation d'une pièce justificative, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RMI, les jeunes de moins de 18 ans, les étudiants, les groupes de plus de 10 personnes, les adhérents des bibliothèques municipales de Grenoble, les adhérents FNAC, les détenteurs des cartes Pass et Géant, les titulaires de la carte MC2, les comités d'entreprise et assimilés, les adhérents de la carte loisirs TTI ;**
- d'accorder la gratuité de tous les concerts aux enfants de moins de six ans ;**
- de dire que ces tarifs sont fixés pour la saison 2008.**

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 13 - (E 046) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Modification du tableau annexé à la délibération du 30 octobre 1958 fixant la liste des emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession de logement.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, Mme SALAT, M. KUNTZ

Le Conseil municipal décide :

- l'inscription sur la liste des logements de fonctions concédés par utilité de service à compter du 1er juin 2008 de l'emploi de directeur général des services ;**
- que cette concession aura lieu moyennant une redevance de 50 % de la valeur locative de la taxe d'habitation telle que fixée par les services fiscaux, chauffage et fluides étant à la charge de l'occupant.**

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 14 - (E 042) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus.
Application de l'article L. 2123-18 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Ressources Développement Social Urbain (CR.DSU)

- le 11 avril 2008 à Lyon - M. MOTTE

Rendez-vous avec M. Claude GRAFF, Président de TENERDIS (Technologies, Energies Nouvelles, Energies Renouvelables Rhône-Alpes-Drôme-Isère-Savoie.

- le 15 avril 2008 à Paris - M. SIEBERT

Rendez vous avec M. Gérard COLLOMB, Maire de Lyon et M. Michel DESTOT, Député Maire de Grenoble.

- le 15 avril 2008 à Paris - M. SAFAR

Audition auprès de la CNACG (Commission Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion) Fédération Française de Hockey sur glace

- le 17 avril 2008 à Paris - M. PILAUD

Participation à la journée d'information sur les nouveaux programmes européens en Rhône-Alpes.

- le 18 avril 2008 à Lyon - M. BETTO

Voyage d'étude organisé par l'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)

- les 21 et 22 avril 2008 à Louvain la neuve - MME VINCENT- M. MOTTE

Assemblée Générale Mixte organisée par la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus (SFTRF)

- le 24 avril 2008 à Lyon - M. THIAR

Rencontre avec MME Christine BOUTIN, Ministre du Logement et M. Michel DESTOT, Député Maire de Grenoble dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques.

- le 30 avril 2008 à Paris - MME VUAILLAT

Conseil d'Administration de l'Union Nationale des Missions Locales (UNML)

- le 6 mai 2008 à Paris - M. DJELLAL

Assemblée Générale du Centre Ressources Développement Social Urbain (CR.DSU)

- le 27 mai 2008 à Lyon - M. MOTTE

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 15 - (D 002) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention cadre entre la ville de Grenoble et la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique - Année 2008

Le Conseil municipal décide :

- de soutenir l'action de la Régie de Quartier Villeneuve - Village Olympique par le versement pour l'année 2008 d'une subvention de 152 880 € ;
- de mettre gratuitement à disposition divers locaux pour un montant valorisé à 44 135 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe, entre la ville de Grenoble et la Régie de Quartier Villeneuve / Village Olympique pour l'année 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16 - (D 011) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Forum pour l'emploi 2008 - Financement de l'opération entre la ville de Grenoble, le département de l'Isère et la région Rhône-Alpes.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir les recettes liées au Forum pour l'Emploi 2008, et à signer tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17 - (D 015) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Avenant à la convention d'objectif 2006-2008 tripartite ville de Grenoble - communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole (Métro) - Association La Cour Charly

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ci-annexée, entérinant le changement de nom de l'association "La Cour Charly" en "La Pousada".

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18 - (D 016) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Villeneuve - ZA des Peupliers : opération de requalification du patrimoine bâti communal - Approbation de l'avant-projet et de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le coût prévisionnel des travaux et la rémunération du maître d'œuvre.

Intervention(s): Mme FIORASO, M. SABRI, M. BAILE, M. le Maire

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'avant projet de réhabilitation du patrimoine bâti communal de la ZA des Peupliers ;
- de fixer le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'oeuvre à 1.406.790 € HT, soit 1.682.521 € T.T.C. en base mars 2007 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire de Grenoble à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre, fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre à 164.172 € H.T. soit 196.349 € T.T.C. en base mars 2007 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de Grenoble à déposer les demandes d'autorisation préalables à la réalisation des travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire de Grenoble à solliciter les financements auprès des différents partenaires de l'opération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19 - (D 014) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme de travaux d'investissements sur le site d'Alpexpo - Convention financière avec la communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole.

Intervention(s): Mme FIORASO

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention financière, ci-jointe, relative à la participation de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole, au titre de l'année 2008, au financement des travaux de réhabilitation et de reconfiguration des installations d'Alpexpo, pour un montant de 186 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous autres documents relatifs au financement par la communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole du programme de requalification du site Alpexpo.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20 - (D 020) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM Grenoble 2000 - ZAC Minatec - Approbation du compte-rendu financier 2007, du bilan prévisionnel et de l'avenant n° 4 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de l'opération ZAC Minatec, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2007 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'Administration de la SEM Grenoble 2000 le 06 mars 2008 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'Administration de la SEM Grenoble 2000 le 06 mars 2008 ;
- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum du montant à verser par la ville de Grenoble comme suit :
 - Pour l'année 2008 : 133.333 euros nets, au titre de subvention d'équipement, conformément à l'avenant n° 3 approuvé par délibération du 25 juin 2007,
 - Pour l'année 2009 : un montant de 177 557 euros nets, versés sous forme de participation d'équilibre à la ZAC ;
- d'approuver l'avenant n° 4 ci-joint, au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement ;

- d'autoriser monsieur le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 21 - (D 003) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM Grenoble 2000 - ZAC des Berges (Polytec) - Approbation du compte-rendu financier 2007, du bilan prévisionnel et de l'avenant n° 5 au cahier des charges annexé au traité de concession.

Intervention(s): Mme FIORASO, Mme BOILEAU, M. MOTTE

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de l'opération ZAC des Berges (Polytec), objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2007 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'Administration de la SEM Grenoble 2000 le 06 mars 2008 ;

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'Administration de la SEM Grenoble 2000 le 06 mars 2008 ;

- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;

- de fixer le montant maximum des participations de la ville de Grenoble pour l'opération ZAC des Berges pour l'année 2008 à 133.333 euros nets, versés sous forme de subvention d'équipement, conformément à l'avenant n° 4 approuvé par délibération du 25 juin 2007 ;

- d'approuver l'avenant au cahier des charges annexé au traité de concession, ci-annexé ;

- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 22 - (D 017) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM Grenoble 2000 - Opération Bouchayer Viallet - Approbation du compte-rendu financier 2007, du bilan prévisionnel et de l'avenant n° 2 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement.

Intervention(s): Mme FIORASO.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de l'opération ZAC Bouchayer Viallet, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2007 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'administration de la SEM Grenoble 2000 le 06 mars 2008 ;

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'administration de la SEM Grenoble 2000 le 06 mars 2008 ;

- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;

- de fixer le montant maximum des participations de la ville de Grenoble pour l'opération ZAC Bouchayer Viallet :

- pour l'année 2008 à 1.600.000 euros HT,
- pour l'année 2009 à 800.000 euros HT ;

- d'approuver l'avenant au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 23 - (D 018) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM Grenoble 2000 - Opération Europole I - Approbation du compte- rendu financier 2007, du bilan prévisionnel et de l'avenant n° 5 à la convention de concession.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de la Zac Europole 1, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2007 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'Administration de la SEM Grenoble 2000 le 06 mars 2008 ;

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'Administration de la SEM Grenoble 2000, le 06 mars 2008 ;

- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;

- d'approuver l'avenant n° 5, ci-annexé, au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement ;

- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 24 - (D 019) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM Grenoble 2000 - Opération Europole II - Approbation du compte-rendu financier 2007 et du bilan prévisionnel et de l'avenant n° 9 à la convention de concession.
Intervention(s): M. BERTRAND.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de la ZAC Europole II, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2007 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM Grenoble 2000 le 06 mars 2008 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'Administration de la SEM Grenoble 2000 le 06 mars 2008 ;
- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la ville de Grenoble pour l'opération ZAC Europole II :
 - pour l'année 2008 à :
 - 800.000 euros nets, au titre des modalités de paiement de la vente des équipements publics pour l'opération ZAC Europole II effectuée en 2004.
 - 133.333 euros nets, sous forme de subvention d'équipement conformément à l'avenant n° 8 approuvé par délibération du 25 juin 2007 ;
 - pour l'année 2009 à :
 - 513.503 euros nets, au titre des modalités de paiement de la vente des équipements publics pour l'opération ZAC Europole II effectuée en 2004 ;
- d'approuver l'avenant, ci annexé, au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 25 - (A 024) - URBANISME AMENAGEMENT - Projet de restructuration urbaine et économique sur le tènement "ex ALLIBERT" et préemption par l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise pour le compte de la Ville de Grenoble.
Intervention(s): Mme FIORASO, Mme BOILEAU, M. CHAMUSSY, M. KUNTZ, M. VOIR, M. BAILE, M. de LONGEVIALLE.

Le Conseil municipal décide :

- de confirmer les principes d'un projet de restructuration urbaine et économique à mettre en œuvre sur ce tènement "ex ALLIBERT" ;
- de confirmer l'intérêt d'une préemption de ce bien par l'EPFL dans le cadre d'un portage foncier pour le compte de la Ville de Grenoble ;

- de dire que lors du prochain Conseil municipal, la Ville de Grenoble se portera garante de ce portage en approuvant les conditions que lui proposera l'EPFL conformément à son règlement intérieur.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 9 " Opposition municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) "
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 26 - (A 006) - URBANISME AMENAGEMENT - Renouveau urbain de Grenoble Sud. Affermissement de la 2ème tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'oeuvre urbaine (03A181).

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. KUNTZ, M. MOTTE.

Le Conseil municipal décide :

- de poursuivre les études et travaux liés au renouvellement urbain de Grenoble Sud, et notamment : Flaubert, Clos d'Or, cours de l'Europe ;

- de confier les études liées à ces opérations et la poursuite de la mission de conseil sur le grand périmètre aux Ateliers Lion, par l'affermissement de la 2ème tranche conditionnelle de trois ans du marché de maîtrise d'oeuvre urbaine, dont ils sont titulaires ;

- de poursuivre sur ces opérations, la concertation engagée au titre de l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme, selon les mêmes modalités ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les co-financements auprès des partenaires institutionnels.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 27 - (A 010) - URBANISME AMENAGEMENT - Biennale de l'habitat durable 2008 - Approbation de la convention avec le département de l'Isère.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe concernant la participation du département de l'Isère à la Biennale de l'habitat durable 2008 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 28 - (A 011) - URBANISME AMENAGEMENT - Biennale de l'habitat durable 2008 - Approbation de la convention avec l'ADEME Rhône-Alpes.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe concernant la participation de l'ADEME Rhône-Alpes à la Biennale de l'habitat durable 2008 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 29 - (A 012) - URBANISME AMENAGEMENT - Biennale de l'habitat durable 2008 - Approbation de la convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe concernant la participation de la Caisse des Dépôts et Consignations à la Biennale de l'habitat durable 2008 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 30 - (A 014) - URBANISME AMENAGEMENT - Adhésion à ICLEI, association internationale de collectivités locales pour le développement durable.

Délibération : RETIREE EN SEANCE

DELIBERATION N° 31 - (A 004) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Déclassement du domaine public d'une parcelle de 6 m² et échange sans soulte de parcelles de terrain de 22 m² dans le cadre d'une opération de logements, située 11 chemin de Ronde avec la société COGEDIM.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à déclasser le tènement de 6 m² de son domaine public communal pour l'intégrer dans son domaine privé et de le céder à la société Cogedim ;
- d'acquérir en contrepartie les tènements issus de la parcelle cadastrée AZ0034, pour une superficie de 22 m² ;
- de dire que ces 22 m² seront incorporés dans le domaine public communal ;
- d'autoriser l'échange sans soulte des parcelles entre la Ville et la société Cogedim.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 32 - (A 005) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisition par la Ville d'un appartement 2 rue du Trocadéro à Grenoble et dépôt d'une demande de permis de démolir.

Le Conseil municipal décide :

- d'acquérir le logement propriété de la Société Dauphinoise pour l'Habitat, sis 2 rue du Trocadéro, au prix de 5.000 euros ;
- d'autoriser le dépôt de la demande de permis de démolir cet immeuble ainsi que la maison 14 rue des Arts.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 33 - (A 017) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Aménagement des terrains Perrin / Ville de Grenoble : transfert au bénéfice du CCAS de la dation de 1 000 m² SHON de locaux bruts dévolue à la ville de Grenoble par le groupe Meunier Rhône-Alpes.
Intervention(s): Mme GIROD de L'AIN, M. de LONGEVIALLE, M. NOBLECOURT.

Le Conseil municipal décide :

- de transférer au centre communal d'action sociale de Grenoble (CCAS) le bénéfice de la dation de 1 000 m² de locaux bruts due par la SCI Parc Valérien Perrin à la ville de Grenoble en paiement de la somme d'un million d'euros, TVA incluse, représentant le solde du prix de cession des tènements cadastrés section HX numéros 164 et 173.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 34 - (A 016) - URBANISME REHABILITATION - Campagne de ravalement obligatoire, Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) et conventions "cours et passages". Commission d'attribution des aides aux travaux, désignation des membres.

Le Conseil municipal décide :

- de désigner, pour la commission d'attribution des aides, deux membres titulaires choisis au sein du Conseil municipal,
 - M. de LONGEVIALLE
 - M. NOCODIE
- de désigner deux membres suppléants choisis au sein du Conseil municipal,
 - Mme MONERY
 - M. GARCIA

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" +

6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 35 - (A 018) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM SAGES - ZAC Beauvert - Approbation du compte-rendu financier 2007, du bilan prévisionnel et de l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement.

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme VUAILLAT, M. DJELLAL

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de l'opération ZAC Beauvert, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2007 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'Administration de la SEM SAGES le 05 mars 2008 ;

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'Administration de la SEM SAGES le 05 mars 2008 ;

- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;

- de fixer le montant maximum des participations de la ville de Grenoble pour l'opération ZAC Beauvert :

- pour l'année 2008 : à 420.875 € HT, versés au titre d'avances sur cession d'équipements publics,

- pour l'année 2009 : à 420.875 € HT, versés au titre d'avances sur cession d'équipements publics ;

- d'approuver l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement, ci-annexé ;

- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 36 - (A 019) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM SAGES - ZAC De Bonne - Approbation du compte-rendu financier 2007, du bilan prévisionnel et de l'avenant n° 3 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement.

Intervention(s): Mme DELBOS-CORFIELD.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de l'opération ZAC de Bonne, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2007 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'Administration de la SEM SAGES le 05 mars 2008 ;

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'Administration de la SEM SAGES le 05 mars 2008 ;

- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;

- d'approuver l'avenant n° 3 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;

- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 37 - (A 023) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM SAGES -
Opération Vigny Musset - Approbation du Compte-rendu financier 2007, du bilan prévisionnel et de l'avenant n° 7 au cahier des charges annexé au traité de concession d'aménagement.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de l'opération ZAC Vigny Musset, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2007 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM SAGES le 05 mars 2008 ;

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'Administration de la SEM SAGES le 05 mars 2008 ;

- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;

- de fixer le montant maximum des participations de la ville de Grenoble pour l'opération ZAC Vigny-Musset :

- pour l'année 2008 à un montant maximum de 800 000 € HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics,

- pour l'année 2009 à un montant maximum de 800 000 € HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics ;

- d'approuver l'avenant, ci-annexé, au cahier des charges annexé au traité de concession d'aménagement ;

- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 38 - (B 008) - LOGEMENT - Nouveau dispositif d'aide aux opérations de réhabilitation du parc locatif social : opération Ilot des Arts réalisée par Grenoble Habitat.
Intervention(s): Mme VUAILLAT, Mme BOILEAU, M. CHIRON.

Le Conseil municipal décide :

- de participer au financement de l'opération de réhabilitation à hauteur de 25 % du coût des travaux liés à la maîtrise des charges dans la limite de 10 000 € par logement, soit 91 562 € ;

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et GRENOBLE HABITAT,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 39 - (B 009) - LOGEMENT - Nouveau dispositif d'aide aux opérations de réhabilitation du parc locatif social : opération Malherbe réalisée par Grenoble Habitat.
Intervention(s): Mme VUAILLAT.

Le Conseil municipal décide :

- de participer à l'opération de réhabilitation à hauteur de 25 % du coût des travaux liés aux menuiseries, dans la limite de 10 000 € par logement, soit 483 750 € ;**
- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et GRENOBLE HABITAT,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 40 - (B 001) - LOGEMENT - Etude pré-opérationnelle en prévision d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) "copropriété fragilisée" pour la copropriété sise 4 rue Claude Debussy à Grenoble. Lancement des études et demandes de participations financières.

Le Conseil municipal décide :

- de commander une étude pré-opérationnelle de la copropriété sise 4 rue Claude Debussy, dans la perspective d'une OPAH "copropriété dégradée" ou d'un autre dispositif d'aide ;**
- de commander l'étude d'un schéma directeur de mise en sécurité de cette copropriété ;**
- de commander le diagnostic énergétique de cette copropriété ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de tous les partenaires possibles, notamment la communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole, l'ANAH, le département de l'Isère, la région Rhône-Alpes et l'ADEME, des demandes de subvention maximum pour ces études ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 41 - (B 010) - POLITIQUE DE LA VILLE - Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2008.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants financiers entre la ville de Grenoble et les associations précédemment nommées ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42 - (B 002) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention financière ville de Grenoble et communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole - Financement de l'enquête d'usages et diagnostic sensible sur le système de collecte des ordures ménagères à la Villeneuve
Intervention(s): M. KUNTZ, M. MOTTE, M. SABRI, M. SIEBERT, M. CHAMUSSY.

Le Conseil municipal décide :

- de conclure une convention entre la ville de Grenoble et la communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole permettant le co-financement de l'enquête d'usages sur la propreté et le système de collecte des ordures ménagères à la Villeneuve ;
- de dire que les deux signataires participeront à hauteur de 50 % du montant total de 29 900 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43 - (B 011) - VIE ASSOCIATIVE - Convention de partenariat avec l'association SASFE, relative à l'organisation de l'évènement "festival quartiers libres" du 4 au 7 juin 2008.

Intervention(s): Mme GIROD de L'AIN

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association SASFE, relative au soutien apporté à l'association pour l'organisation du festival "quartiers libres" du 4 au 7 juin 2008 ;
- de mettre gratuitement à disposition les espaces publics, les matériels et la participation des services de la Ville qui y sont décrits ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 44 - (B 014) - PREVENTION SECURITE - Subventions sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP). Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2008.

Intervention(s): Mme GIROD de L'AIN - M. SAFAR.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants financiers entre la ville de Grenoble et les associations précédemment nommées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 45 - (B 015) - PREVENTION SECURITE - Convention d'objectifs relative au soutien de la ville de Grenoble à l'action du CODASE dans le cadre de l'accompagnement de jeunes en difficultés sociales et personnelles.

Intervention(s): Mme GIROD de L'AIN - M. SAFAR.

Le Conseil municipal décide :

- de soutenir l'action du CODASE par le versement d'une subvention pour l'année 2008 de 87 100 € ;
- de mettre gratuitement à disposition des locaux du 1er janvier au 31 décembre 2008 pour un montant valorisé à 16 607 € ;
- d'approuver les termes de la convention ci-annexée établie entre la Ville de Grenoble et le CODASE ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 46 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Restauration des façades de l'église Saint-André. Demande d'extension de la protection au titre des monuments historiques. Approbation de l'étude préalable, de l'enveloppe financière et du planning prévisionnel. Lancement de la consultation pour la désignation du maître d'oeuvre. Demandes de participations financières.

Intervention(s): Mme GIROD de L'AIN, Mme BARACETTI.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'étude préalable de l'église Saint-André, et de suivre l'avis de la direction régionale des affaires culturelles Rhône-Alpes,
- de demander à l'État, Ministère de la Culture et de la Communication, de procéder au classement au titre des Monuments historiques de la totalité de l'église Saint-André, et, dans l'attente, de procéder à son inscription en totalité à l'inventaire supplémentaire,
- d'engager par phases la restauration des façades de l'église Saint-André, et de lancer une consultation en vue de conclure un marché de maîtrise d'oeuvre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat et du département de l'Isère des participations aussi élevées que possible ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 47 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèques municipales-demande de subvention à l'Etat pour la numérisation des collections de la Bibliothèque Municipale dans le cadre du programme national du Ministère de la Culture et de la Communication.

Intervention(s): Mme BOILEAU, Mme BARACETTI

Monsieur le Maire lève la séance et donne la parole à M. ROUSSEL, Directeur des Affaires Culturelles.

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver le plan de financement ci-joint annexé,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de l'État une subvention pour la numérisation des collections patrimoniales de la Bibliothèque municipale d'Étude et d'Information.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 48 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Teisseire-Malherbe. Demande d'attribution de la 3ème tranche de participation de l'Etat accordée au titre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales.

Le Conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat la 3ème tranche de financement pour la réalisation des travaux de la bibliothèque Teisseire-Malherbe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 49 - (C 024) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention entre la ville de Grenoble et la Réunion des Musées Nationaux pour le dépôt-vente du catalogue de l'exposition "Collection d'art africain".

Intervention(s): Mme GIROD de L'AIN, Mme BARACETTI.

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de dépôt-vente, ci-annexée, entre la RMN et la Ville pour le catalogue de l'exposition "Collection d'art africain", présentée au Musée du 8 mars au 31 août 2008 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de dépôt-vente.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 50 - (C 023) - AFFAIRES CULTURELLES - école supérieure d'art de Grenoble : droits d'inscription et de scolarité des élèves du cursus national de l'enseignement supérieur artistique pour l'année 2008-2009

Le Conseil municipal décide :

- **d'adopter les tarifs décrits ci-dessous concernant les droits d'inscription et de scolarité des élèves du cursus national de l'enseignement supérieur artistique pour l'année scolaire 2008-2009, à savoir :**
 - **droits d'inscription à l'examen d'entrée et de la commission d'équivalence : 20 € ;**
 - **droits de scolarité : 320 € ;**
 - **frais pédagogiques : 40 €.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 51 - (C 019) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Désaffectation de disques microsillon, partitions, livres de la bibliothèque.

Le Conseil municipal décide :

- **d'autoriser la désaffectation du patrimoine municipal les documents décrits ci-dessus en vue de leur donation à d'autres organismes, de leur mise en vente ou de leur destruction.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 52 - (C 016) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum d'histoire naturelle et Musée de Grenoble : conventions triennales (2008-2011) "Art et savoir" entre la ville de Grenoble et la région Rhône-Alpes pour l'affiliation au dispositif "M'ra".

Le Conseil municipal décide :

d'approuver les termes des conventions d'affiliation du Muséum d'histoire naturelle et du Musée de Grenoble au dispositif "M'ra" ;

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la région Rhône-Alpes pour chacun des deux équipements un exemplaire de la convention-type "Art et savoir" ci-annexée.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 53 - (C 017) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Tarif des spectacles pour la saison 2008-2009
Intervention(s): M. KUNTZ, Mme BARACETTI.

Le Conseil municipal décide :

- **d'adopter les tarifs TTC proposés ci-joint pour la saison 2008-2009 du Théâtre municipal**
- **de dire qu'ils prendront effet à l'ouverture de la billetterie, soit le mardi 3 juin 2008**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 54 - (C 018) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Convention de partenariat ville de Grenoble / France Bleu Isère - saison 2008-2009

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et Radio France Bleu Isère, concernant la promotion et la communication des spectacles du Théâtre municipal pour la programmation 2008-2009 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 55 - (C 001) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Conventions pluriannuelles avec les associations du secteur socio-culturel - avenants financiers pour l'année 2008.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 56 - (C 022) - SPORT - Etape à Grenoble du Critérium Cycliste du Dauphiné Libéré 2008 : convention de la ville de Grenoble avec la SA Dauphiné Libéré et l'association du Critérium Cycliste du Dauphiné Libéré

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire, Mme GIROD de L'AIN, Mme DRULHON, M. PILAUD.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'accueil à Grenoble du Critérium Cycliste du Dauphiné Libéré pour l'arrivée de la 7e et dernière étape le dimanche 15 juin 2008, en provenance de Saint-Jean-de-Maurienne ;

- d'approuver les dispositions de la convention ci-jointe fixant les relations entre la Ville, la SA Dauphiné Libéré et l'association du Critérium du Dauphiné Libéré, organisateur de la course ;

- de verser à l'association du Critérium du Dauphiné Libéré une participation d'un montant de 45 000 euros TTC ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la ville de Grenoble, la SA Dauphiné Libéré et l'association du Critérium du Dauphiné Libéré.

Délibération : Adoptée -

Contre : 1 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, alternatifs" (Mme GIROD de L'AIN) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 57 - (C 015) - SPORT - Conventions pluriannuelles avec les associations : avenants financiers pour l'exercice 2008

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, un avenant financier indiquant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 58 - (C 011) - SPORT - Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser l'occupation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron par Monsieur Daniel TARTARI qui exploitera cette installation conformément aux prescriptions de la convention d'occupation du domaine public ci-annexée,

- de fixer le montant de la redevance due à la ville de Grenoble pour l'occupation du 11 juin au 31 août 2008 à 3 150 euros,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la ville de Grenoble et Monsieur Daniel TARTARI.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 59 - (C 007) - MONTAGNE - Convention entre la ville de Grenoble et le département de l'Isère pour le fonctionnement et le financement du service d'information de la Maison de la Montagne

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention ci-jointe entre la ville de Grenoble et le département de l'Isère portant sur le fonctionnement du service d'information de la Maison de la Montagne et prévoyant le financement à parts égales par la Ville et le Département des charges salariales liées à l'emploi de deux agents d'accueil ;
- que la convention, conclue pour une année à compter du 1er janvier 2008, pourra être renouvelée sur accord exprès des deux parties ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 60 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Associations

Ont été élus :

1. RESEAU RHONE-ALPES D'APPUI A LA COOPERATION "RESACOOOP"

Conseil d'administration

1- titulaire

M. Jean-Michel DETROYAT

2. ELU SANTE PUBLIQUES TERRITOIRES

Conseil d'administration

1- titulaire

M. Patrice VOIR

3. ASSOCIATION "LA BAJATIERE"

Conseil d'administration

1- titulaire

Mme Florence HANFF

4. CENTRE AUDIO VISUEL

Conseil d'administration

2- titulaires

Mme Eliane BARACETTI

Mme Hélène VINCENT

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 61 - (G 003) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Etablissements d'Enseignements Supérieurs.

Ont été élus :

5. UFR DE DROIT

Conseil d'administration

1- titulaire

M. Jean-Michel DETROYAT

6. UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE

Conseil scientifique

2- Titulaire

Mme Camille PLET

1 - suppléant

Mme Monique VUAILLAT

7. UNIVERSITE STENDHAL

Conseil d'administration

1- titulaire

Mme Eliane BARACETTI

1 - suppléant

Mme Eléonore PERRIER

Délibération : Adoptée -

Ne prennent pas part au vote : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 62 - (G 004) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Etablissements d'Enseignement du Second degré - Collèges et lycées - Modifications.

On été désigné :

LYCEE EAUX CLAIRES

Conseil d'administration

3 – titulaires

**Mme Marie-Claire NEPI
Mme Christine CRIFO
Mme Marguerite BON**

3 - suppléants

**M. Gildas LAERON
M. Pascal GARCIA
M. Olivier ROUX**

LYCEE TECHNIQUE LOUISE MICHEL

Conseil d'administration

3 – titulaires

**Mme Marie-Claire NEPI
M. Serge NOCODIE
M. Pascal GARCIA**

3 - suppléants

**Mme Bity DIENG
Mme Florence HANFF
M. Gildas LAERON**

Délibération : Adoptée -

Vote séparé :

LYCEE EAUX CLAIRES - Adoptée - Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs "- Pour : le reste

Le reste de la délibération est adopté - Ne prennent pas part au vote : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - société Civile) " + 6 " Ecologie Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs "- Pour : le reste

DELIBERATION N° 63 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Un vœu est présenté par Mme GIROD de L'AIN d'"Ecologie & Solidarité – groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs." relatif aux discriminations et inégalités de droits fondées sur l'orientation sexuelle.

Intervention(s): Mme GIROD de L'AIN, Mme EL HADDAD, M. DE SANS NICOLAS, M. le MAIRE, M. de LONGEVIALLE, M. CHAMUSSY, Mme VUAILLAT, Mme CRIFO, M. SAFAR, M. KUNTZ.

Le vœu n'est pas mis au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30

N°	N A T U R E	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	O B J E T	M O N T A N T
I - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTION EN JUSTICE :				
08-1342	Arrêté 17/03/2008	Me BOULLOUD	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 22 octobre 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Madame Amandine BOUYOUD, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.	
08-1459	Arrêté 08/04/2008	Me FIAT	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice devant les juridictions judiciaires afin d'obtenir l'autorisation de pénétrer dans le logement, propriété de M. LECOMPTE, dans le cadre de l'opération de restauration immobilière Croy-Chasnel.	
08-1464	Arrêté 08/04/2008	SELARL DAUPHIN et MIHAJLOVIC	La ville de Grenoble est autorisée à intervenir en justice devant la Cour d'Appel de Grenoble dans l'affaire l'opposant à Monsieur Didier CIANCA.	
08-1696	Arrêté 29/04/2008	SCP FESSLER JORQUERA CAVAILLES	La ville de Grenoble est autorisée à intervenir en appel devant la cour administrative d'appel de Lyon afin de défendre ses intérêts dans le contentieux l'opposant à la société SLVM.	
08-1697	Arrêté 29/04/2008	SCP LYON-CAEN FABIANI THIRIEZ	La ville de Grenoble est autorisée à engager une action en justice par le dépôt de toute requête devant les juridictions administratives afin de faire constater la nullité du contrat A et de ses avenants n° 1 à 3 en matière de stationnement en ouvrage.	
08-1750	Arrêté 29/04/2008	Me FIAT	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête n° 0800241-2 déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par Monsieur Claude SOUBRIER et autres tendant à l'annulation de l'arrêté portant permis de construire prévoyant la réalisation d'un ensemble immobilier de 64 logements (n° 38185071034) en date du 16 novembre 2007.	
08-1754	Arrêté 29/04/2008	Me FIAT	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête n° 0800244-2 déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par Monsieur Claude SOUBRIER et autres tendant à l'annulation de l'arrêté portant permis de construire prévoyant la réalisation d'un ensemble immobilier de 9 logements locatifs sociaux (n° 38185071143) délivré le 16 novembre 2007.	

08-1807	Arrêté 24/04/2008		La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête n° 070590-2 déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par le syndicat de copropriété du 7 rue Thiers tendant à l'annulation de l'arrêté portant permis de construire n° 07-3279 délivré le 27 août 2007.	
II - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :				
	Avenant de résiliation de bail		Aux termes d'un bail en date du 18 février 2003, la Ville a loué à la SARL PROBESYS, un local portant le n° 38 C du centre CEMOPI 10 bis, rue Ampère à Grenoble. Par courrier en date du 27 février 2008, la SARL PROBESYS a sollicité la résiliation amiable de son bail avec effet au 31 mars 2008.	
	Avenant de résiliation de bail		Aux termes d'un bail en date du 24 juillet 2001, la Ville a loué à la SAS TRIXEL, un local portant le n° 9 C du centre CEMOI 10 bis rue Ampère à Grenoble. Dans le cadre des travaux de restructuration et de recalification du centre CEMOI, la Ville a demandé au preneur de libérer le local susvisé le 31 mai 2008. Par courrier en date du 05 mars 2008, le preneur a informé la Ville qu'elle libérerait les lieux le 31 mai 2008.	
	Avenant n°3 à la convention d'occupation précaire		Par convention en date du 24/08/2006, un logement sis 31 avenue Maréchal Randon à Grenoble est mis à disposition à titre précaire et transitoire à Monsieur PAVE Pierre. Compte tenu de sa situation, Monsieur PAVE a fait une demande de logement auprès d'ACTIS. Le locataire n'ayant toujours pas trouvé de logement correspondant à ses attentes au 31/12/2007, il lui est accordé un dernier renouvellement de sa convention du 1 ^{er} janvier 2008 au 30 juin 2008.	